

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie  
le 18/09/2024

## Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-59 Délibération relative à l'approbation du règlement de la médiathèque**

#### **Rapporteur : Léo MOLINIE**

Depuis septembre 2023, un espace de travail partagé a ouvert au premier étage de la médiathèque, accessible sur présentation de la carte d'adhérent pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque. Créé à titre expérimental pour une durée d'une année, il sera prolongé s'il est utilisé par les Fleurinois. Compte tenu de sa faible utilisation (16 utilisateurs en six mois), il est proposé de le transformer en espace de travail.

Il convient donc d'intégrer ces modifications dans le règlement de la médiathèque.

Diogène BATALLA précise que les espaces de co-working ne correspondent plus à un besoin de la population depuis la crise du Covid et le développement du télétravail.

Il reste à l'écoute des propositions qui pourraient être faites sur cet espace.

VU Le projet de règlement de la médiathèque proposé ;

VU la délibération 2024-16 relative au règlement de l'espace de travail partagé,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement de la médiathèque pour intégrer ces nouvelles dispositions ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ABROGER** la délibération 2024-16 relative au règlement de l'espace de travail partagé ;
- **D'APPROUVER** le règlement de la médiathèque.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Isabelle BONNET

